

Année scolaire 2021-2022

**PROJET DE  
L'ASSOCIATION  
SPORTIVE DU LYCEE  
AUGUSTE BLANQUI**

## TEXTES ET REFERENCES

*« Le Sport Scolaire est une des composantes de la politique éducative de notre pays, au service de la réussite, de la responsabilisation, de la santé et du bien-être des élèves. En complément de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive, il offre à tous les élèves volontaires la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives dans le cadre de l'Association Sportive scolaire ».*

**Circulaire n° 2010-125 du 18-8-2010 MEN**

A travers l'A.S., nous intégrons la double finalité éducative conférée au sport scolaire :

- *« faire pratiquer des activités physiques et sportives à des élèves volontaires en vue d'une intégration à **leur formation du fait culturel que constitue le sport** par la connaissance de sa nature, de ses caractéristiques officiellement établies, de sa diversité d'expression et conditions de sa pratique.*
- *Permettre un **apprentissage de la vie associative** par l'exercice de responsabilités et par l'engagement des élèves dans l'organisation des activités de l'association.*

C'est donc au regard de ces directives, mais également des orientations de l'UNSS au plan national, régional et en liaison avec le projet de district, que nous définirons, à partir des caractéristiques spécifiques de l'EPS au lycée A. Blanqui, des attentes de nos élèves et du bilan des années précédentes, notre projet d'AS, ses objectifs et les moyens pour les atteindre.

### Quels objectifs généraux ?

L'AS aide l'élève à s'engager sur la voie de la réussite scolaire. La pratique physique est pour beaucoup d'élèves l'occasion de s'exprimer positivement et de reprendre confiance au sein du lycée. Elle peut être un appui utile dans la lutte contre le décrochage scolaire.

L'AS participe à l'intégration de tous en permettant à tous les élèves quel que soit leur section, leur âge ou leur sexe de se rencontrer et vivre ensemble la pratique d'une activité dans un cadre convivial et plus « souple » que celui des cours obligatoires. En outre elle conduit les élèves de l'établissement à côtoyer d'autres groupes d'élèves au travers des rencontres UNSS inter-lycées.

L'AS contribue à l'enrichissement culturel des élèves en proposant un panel d'Activités Physiques Sportives ou Artistiques (APSA) large et différents modes de pratiques (loisir, compétitif et découverte).

## **1. Constitution du bureau**

### Membre permanent :

Président.e : Mme GUINIER, proviseure (membre de droit)

Secrétaire : Mr HAURIE, professeur d'EPS

Trésorière : Mme JONIN, professeure d'EPS

Aux membres permanents du bureau, sont élus chaque année au cours d'une assemblée générale des membres parmi les élèves licenciés à l'AS.

## **2. Encadrement des activités**

La liste suivante est susceptible d'être modifiée selon les spécialités sportives des enseignants.

Mme JONIN : Football et Escalade

Mme DEBIEF : Musculation et Arts du cirque

Mr BOUABDALLAH / Mr VILLAS : Basketball

Mr HAURIE : Rugby

Poste Stagiaire : accompagne en supplément d'un enseignant au besoin.

**Lien application gestion horaire AS : <https://as-blanqui.glideapp.io/>**

## **3. Modalités d'adhésion et financement**

Conformément aux statuts, tous les élèves du lycée Auguste Blanqui peuvent adhérer à l'association. Pour cela, ils doivent satisfaire aux exigences des statuts et notamment répondre au formulaire délivré par l'établissement qui prévoit :

- Une autorisation parentale
- Une photo d'identité pour la licence
- Le règlement de la cotisation dont le montant est fixé à 20 euros.
- Un certificat médical (selon l'activité)

La mairie de Saint Ouen octroie aux associations qui en font la demande une subvention dont le montant est variable d'une année à l'autre.

En organisant des évènements (vente de gâteaux, de t-shirt,...) l'AS parvient à récolter un peu d'argent de ses ventes.

#### **4. Bilan de l'année scolaire précédente**

48 élèves licenciés à l'AS dont 8 filles et 40 garçons soit un nombre en baisse par rapport aux années précédentes.

<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>
69 élèves	63 élèves	57 élèves	48 élèves	20 élèves

*Détails par APSA : pas de détail car nous n'avons quasiment rien pu faire de l'année*

	Basket	Handball	Step	Escalade	Rugby	Football	Total
<b>Cadets (2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>)</b>							
<b>Juniors (1<sup>ère</sup> et Term)</b>							

*Résultats sportifs :*

Pour les activités pratiquées **en compétition** : aucune compétition n'a eu lieu

<b>Activité</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Niveau atteint</b>
Basketball	Cadets	
Rugby	Cadets	
Football	Cadets	

*Commentaires :*

L'effectif total des élèves au sein du lycée est de plus de 1000 élèves. Moins de 5% des élèves du lycée se licencient à l'AS. L'investissement des filles dans les activités est très inférieur à celui des garçons. La majorité des élèves sont en classe de 2<sup>nde</sup>. Les élèves finissent régulièrement bien classé dans les compétitions organisées par l'UNSS. Nous verrons les raisons à cela par la suite.

## **5. Constats**

Pour rappel, la mise en place d'une association sportive est obligatoire et fait partie du service de chaque enseignant d'EPS de l'établissement.

Le nombre de licenciés à l'AS est en baisse depuis plusieurs années. Pour certains élèves, le prix de la licence (20 euros) peut s'avérer élevé.

Les élèves sont intéressés principalement par les compétitions plus que par les entraînements. Ils s'inscrivent, en majorité, pour affronter d'autres établissements .

Les compétitions officielles de l'UNSS ont lieu le mercredi après-midi. Cela dit, les contraintes d'emploi du temps font qu'une grande majorité des élèves (plus de 70% des élèves) ont cours le mercredi après-midi. Avec une tolérance relative de la direction, les élèves qui souhaitent participer aux compétitions peuvent, de manière exceptionnelle, être justifiés de leur absence en cours pour participer à la compétition. Pour toutes les séances d'entraînement, les cours restent obligatoires et l'élève ne peut donc pas venir pratiquer.

Nous essayons depuis plusieurs années de proposer d'autres créneaux, autre que le mercredi après-midi, pour attirer davantage d'élèves. L'escalade, par exemple, est proposée le mardi pendant la pause méridienne. Pour les autres activités, et même pour l'escalade à ce jour, cela devient de plus en plus compliqué dans la mesure où les créneaux libres sur les installations sportives au sein de la ville se font de plus en plus rares. Nous ne parvenons plus, aussi facilement qu'avant, à obtenir des créneaux dans les différents gymnases de la ville.

Cette année scolaire 2021-2022 est encore fortement impactée par la crise sanitaire sans précédent à laquelle nous faisons face. Un grand nombre de compétitions sont pour l'instant annulées, et nous ne savons pas encore comment tout cela va évoluer dans les mois qui viennent. Nous rencontrons de fait de nouvelles difficultés pour faire adhérer les élèves.

La difficulté principale qui découle des différents problèmes présentés est principalement d'ordre financier. Pour pouvoir participer aux compétitions, l'association sportive doit s'affilier à l'UNSS. Cette dernière calcule le montant de l'affiliation selon le nombre d'élèves de l'établissement. Ainsi pour maintenir l'équilibre financier de l'AS il faudrait que deux fois plus d'élèves puissent s'inscrire, ne serait-ce que pour payer l'affiliation.

Il semble clair que nous sommes entrés depuis quelques années dans un cercle vicieux. Malgré l'aide financière que nous apporte la mairie, les seules entrées d'argent que nous avons ne nous servent qu'à payer l'affiliation de l'UNSS. Nous ne pouvons donc pas organiser d'évènements qui pourraient fidéliser les élèves à l'AS ou en attirer de nouveau.

Pour attirer les élèves il est essentiel d'améliorer la communication en début d'année en organisant des activités sportives ou des sorties pour les élèves de secondes notamment afin de les fidéliser rapidement.

Il faut également que nous parvenions à participer davantage aux grands évènements organisés par le département.

## **6. Les objectifs de l'AS au lycée Auguste Blanqui**

Le projet d'AS et les objectifs qui en découlent s'inscrivent en lien avec le projet EPS.

**Axe 1** : accompagner, aider, soutenir les élèves vers la réussite

**Axe 2** : impliquer les élèves dans leur apprentissage vers une pratique réflexive sur leur activité

**Axe 3** : développer des attitudes citoyennes.

### **Objectifs de l'AS :**

- Donner la possibilité au **plus grand nombre** de découvrir la pratique sportive associative, quel que soit le niveau ou le vécu de l'élève.
- Instaurer une dynamique de groupe permettant de **faire vivre citoyenneté et solidarité** dans l'action et le vivre ensemble.

- Favoriser l'épanouissement personnel du jeune sportif en lui permettant **d'exercer sa responsabilité, d'éprouver le dépassement de soi, la gestion du stress et la maîtrise de ses émotions**, au contact et à la rencontre de l'autre.
- Prolonger et approfondir les activités découvertes et enseignées en EPS pour contribuer à la **formation d'une réelle culture sportive** au sein de l'établissement.
- **Promouvoir et encourager la pratique sportive féminine** à tout âge, dans le respect des différences et de la mixité.

### Moyens :

- Organisation de la Journée du Sport Scolaire
- Proposer des activités diversifiées, individuelles et collectives tout au long de l'année.
- Proposer des formes différentes de pratique : compétition, loisir, découverte
- Proposer un tarif de licence le plus attractif possible
- Proposer des créneaux horaires multiples et variés en dehors des heures de cours du mercredi.
- Encourager les filles à venir pratiquer des activités qui sont davantage fréquentées par les garçons (football, basketball...)
- Essayer de mettre en place un créneau musculation pour répondre aux aspirations et à la motivation des élèves du lycée.
- L'activité rugby à fait son entrée dans la programmation car elle est beaucoup enseignée dans les collèges du secteur.
- La proposition des activités Escalade, Rugby, Step proposées dans les menus de terminales offrent une possibilité de complément de formation en vue de la certification au baccalauréat.
- Favoriser la formation des jeunes officiels pour enrichir l'expérience des élèves par la pratique d'autres rôles que celui de joueur
- Proposer des projets ponctuels ouverts à tous les élèves licenciés (match de basket d'une équipe pro, sortie à Fontainebleau ou au Block Out en escalade, match du PSG handball, participation au raid nature de l'UNSS,...)

## **7. Sécurité : encadrement et déplacement**

L'AS est régulièrement amenée à sortir de son lieu habituel d'exercice. Des précautions spécifiques sont donc prises. Le règlement intérieur du lycée s'applique sur tous les déplacements, compétitions, entraînements organisés par l'association sportive.

Concernant les compétitions, l'enseignant référent doit, dans la mesure du possible, lister au préalable les élèves participant à la compétition qu'il transmet à la vie scolaire et/ou aux CPE. Cette liste doit être remise au plus tard le jour même.

L'encadrement et la sécurité sont assurés par un enseignant d'EPS de l'établissement. Le responsable de l'activité en priorité. Il peut être accompagné par l'enseignant stagiaire ou un autre collègue si l'effectif du groupe est important. L'enseignant stagiaire ne peut avoir un groupe en responsabilité.

Pour les entraînements les élèves se déplacent sur les installations par leur propre moyen. Pour les compétitions de niveau DISTRICT, ils se déplacent également par leur propre moyen.

A partir du niveau de compétition DEPARTEMENTAL, les déplacements se font avec l'enseignant et les dépenses liées au déplacement (achat de ticket de transport par exemple) sont pris en charge par l'Association Sportive.

De manière générale, si les élèves rencontrent des difficultés pour les déplacements (pas de pass Navigo par exemple) ils peuvent demander le remboursement du ticket de transport.